



OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

OPAH

2017-2021

Améliorer ensemble votre logement



un accompagnement gratuit,
des conseils techniques
et des aides financières
pour améliorer votre confort
au sein de votre logement.

Renseignements

0 800 200 451

Appel gratuit depuis un poste fixe





L'OPAH : LES OBJECTIFS

La Communauté d'Agglomération d'Arlysière met en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour une durée de 4 ans, en partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). L'Opération est à destination des propriétaires occupants de logements privés anciens.



Les aides de ce programme d'amélioration de l'Habitat s'articulent autour de trois priorités :

- améliorer la qualité énergétique des logements
- lutter contre l'habitat dégradé, indigne ou insalubre
- adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées
- accompagner les copropriétés dans leurs projets de travaux d'amélioration thermique

Vous souhaitez gagner en confort ou en autonomie dans votre logement ?

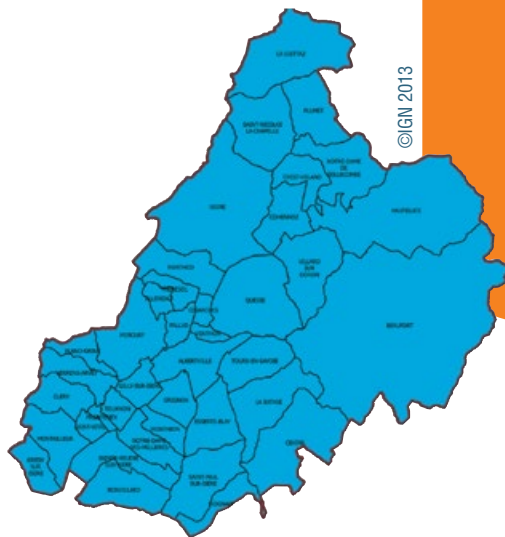


QUELS TRAVAUX SONT CONCERNES ?

- Les travaux d'économie d'énergie : isolation thermique, amélioration du mode de chauffage, changement des menuiseries...
- La lutte contre l'habitat Indigne : travaux lourds visant à résoudre une dégradation importante du logement
- L'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap : transformation d'une baignoire en douche, monte escalier, rampe, volets roulants...



Vous habitez une des 39 communes d'Arlysière, vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire, vous voulez faire des travaux :



©IGN 2013

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, La Bathie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaille, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron



QUELLES CONDITIONS D'ELIGIBILITE ?

- Vous êtes propriétaire d'un logement achevé depuis au moins 15 ans (sauf dérogation dans le cadre du handicap) et destiné à un usage de résidence principale.
- Vos revenus sont inférieurs aux plafonds fixés par les financeurs.
- Vous n'avez pas commencé vos travaux ! Ceux-ci ne doivent pas débuter avant le dépôt du dossier auprès des organismes de financements et seront réalisés par des professionnels (pose et fourniture). Selon la nature de vos travaux d'autres conditions à remplir peuvent s'ajouter.



QUELLES AIDES SONT POSSIBLES ?

- Des aides au regard des revenus

- Aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat jusqu'à 50% du coût des travaux HT, plafonnés à 20 000 euros HT
- Aides complémentaires de la Communauté d'Agglomération d'Arlysière
- Aide du département selon les travaux
- Aide de certaines caisses de retraites



A qui s'adresser pour bénéficier
de cet accompagnement :

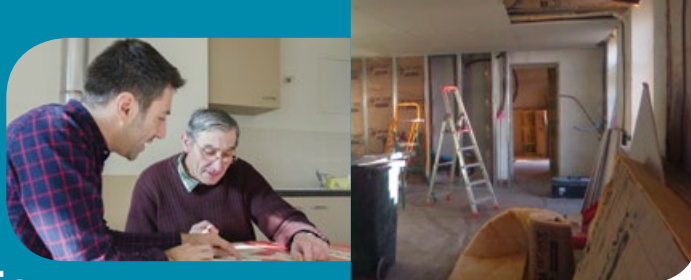
 **Contactez
SOLIHA Isère Savoie,**

l'équipe d'animation
missionnée par Arlysère

 **0 800 200 451**

Appel gratuit depuis un poste fixe

par mail : arlysere@solihha.fr
lors de la permanence hebdomadaire de l'OPAH :
Tous les mercredis de 14 à 17h.
Arlysère
L'Arpège - 2 Avenue des Chasseurs Alpains 73200 Albertville



**! Ne commencez pas
les travaux avant le dépôt
des dossiers auprès des
organismes financeurs.**

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ISÈRE SAVOIE


Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

**Munissez-vous de votre dernier
avis d'imposition sur le revenu
pour contacter SOLIHA.**

Si votre projet est éligible, l'équipe
de SOLIHA sera là pour :
- préciser avec vous, votre projet de
travaux pour qu'il corresponde à vos
besoins,

- réaliser une étude de faisabilité
technique et financière de votre
projet, après visite de votre
logement,
- monter vos dossiers de demande
de subvention,
- vous accompagner tout au long de
votre projet.



Guichet Habitat

